

CITÉ
ÉDUCATIVE
LA REVUE DE L'AGEEFEP

POSTES MAIL
Expédition prioritaire assurée
Tous les jours de l'année

VOL. 17 NO 2 MARS 2002

**Le Québec aura
sa Semaine
de l'éducation
des adultes**

**Pour une Politique de
l'enseignement à distance
De l'aide financière pour les
étudiants à temps partiel**

**Le 9^e congrès biennal
de l'AGEEFEP**

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

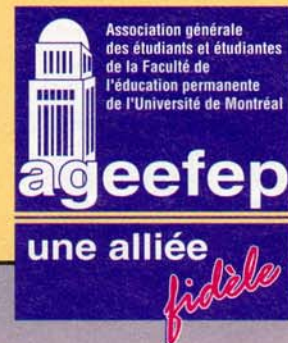
Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'exams et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**

Pour se
réchauffer
l'intérieur,

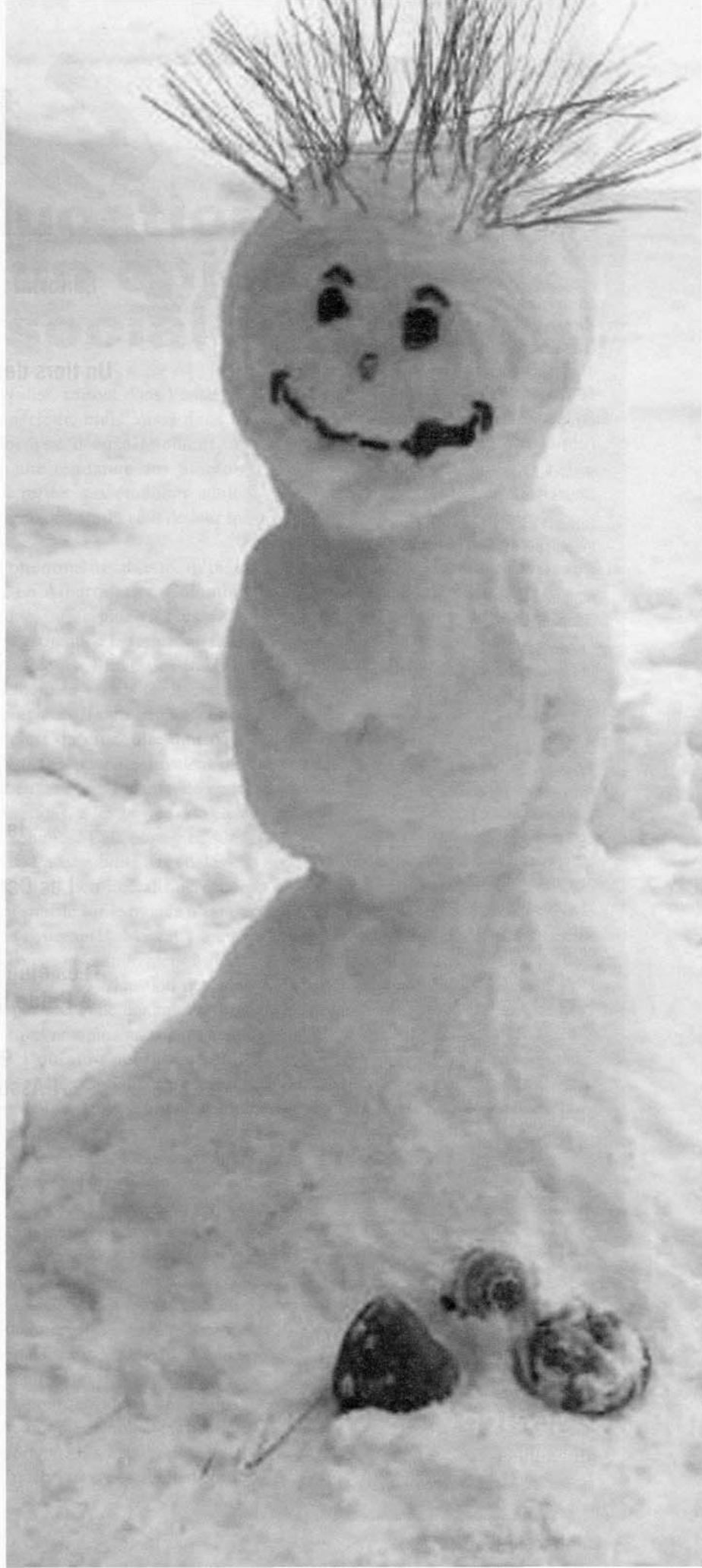
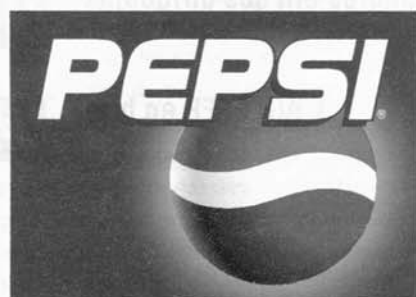
rien de tel
qu'un endroit
sympathique !

Café / bar *La Brunante*

3200, Jean-Brillant, local 2326

Un café étudiant géré par l'AGÉÉFEP

Possibilité
de réserver
pour vos partys
de fin de session !



«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

**Direction artistique,
 graphisme et mise en pages**

Signal Création

Administrateur

Normand Bélisle

Impression

Imprimerie Canada-Commercial

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Normand Bélisle, secrétaire général

Chantal Bastien, vice-présidente

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Denis Sylvain, vice-président

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,

Succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 842-5896

Site Web :

www.ageefep.qc.ca

Courriel :

citeducative@ageefep.qc.ca



SOMMAIRE

Éditorial : Faire de l'éducation des adultes un enjeu politique et social 5

Un tiers des adultes québécois ont participé à une activité de formation au cours de la dernière année 6

L'ICEA recommande l'institution d'une Semaine québécoise des adultes en formation 7

Le Québec n'a pas de politique en enseignement à distance 8

Le CSE plaide pour le rôle central de l'État en éducation 10

Les valeurs utilitaristes ont aussi contaminé le système d'éducation des adultes 12

Les Canadiens doutent des perspectives de carrière en arts et sciences 14

Les étudiants à temps partiel admissibles à l'aide financière en septembre prochain 16

9^e congrès biennal de l'AGEEFEP : l'Association aidera d'autres étudiants adultes à s'organiser 18

Nouvelle offensive pour le BACCAP et la reconnaissance des acquis 20

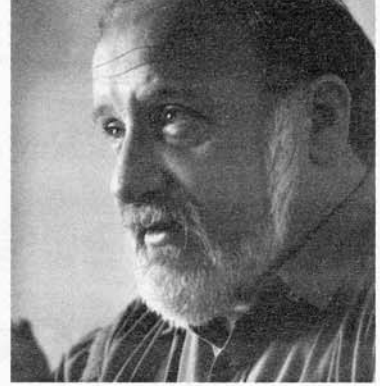
Le congrès élit ses dirigeants 21

L'AGEEFEP en bref 22

En page couverture :
 Illustration du calendrier 2001 de la Semaine des apprenants adultes de la Grande Bretagne

Éditorial

Faire de l'éducation des adultes un enjeu politique et social



NDLR : Le texte ci-dessous reprend, avec des modifications mineures, l'allocution que M. Robert Martin a prononcée à l'ouverture du congrès biennal de l'AGEEFEP, les 17 et 18 novembre derniers.

Nous discuterons de bon nombre de sujets au cours des deux prochains jours. Dans cette diversité, il y a cependant un point commun : la volonté d'assurer aux adultes l'accès au système public d'enseignement dans des conditions qui respectent leur autonomie d'adultes et leur réalité.

Dans le document du congrès, nous avons inclus le mémoire que notre fédération, la FAEUQEP, a présenté en octobre lors de la consultation sur le Projet de politique d'éducation des adultes. Ceux et celles qui ont lu ce mémoire savent que, depuis le milieu des années 80, le ministère de l'Éducation a eu plusieurs fois la tentation de réduire sa contribution à l'éducation des adultes à l'université en modifiant le mode de financement des programmes de certificat.

Si cette menace semble écartée à court terme, il serait imprudent de baisser la garde, car le collégial et le secondaire sont aux prises avec ce problème depuis que le gouvernement du Québec, dans les années 80, a instauré le système des enveloppes budgétaires fermées pour les étudiants adultes à temps partiel. Une fois qu'on a atteint un nombre déterminé d'étudiants, on ferme les portes.

Ce genre de politique peut sembler contradictoire compte tenu que les gouvernements d'à peu près tous les pays développés reconnaissent par ailleurs que l'éducation permanente constitue une clé du développement économique, politique, social et culturel au XXI^e siècle.

En réalité, surtout dans l'enseignement supérieur, mais aussi dans les autres ordres d'enseignement, on observe une tendance des pouvoirs publics à relier aux étudiants adultes une plus grande part du coût de leur formation.

Le phénomène existe déjà en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, où de plus en plus d'universités se retirent de la formation créditée et financée par l'État. Ces établissements se tournent vers la formation non créditée et autofinancée. La conséquence, c'est qu'un adulte doit payer jusqu'à 9 000 \$ pour l'équivalent d'un certificat en nombre d'heures de cours. Qui, parmi nous, a les moyens de payer de telles sommes? Cela pose bien sûr la question de l'accessibilité aux études.

Le vent de néo-libéralisme économique qui souffle sur le monde n'est pas étranger à ces réalités. Mais il y a aussi d'autres causes. Contrairement à l'éducation des jeunes, l'éducation des adultes n'est pas reconnue comme un droit. Elle n'est pas non plus un sujet d'actualité dans l'opinion publique, ce qui laisse une grande latitude aux décideurs politiques de faire selon leur bon vouloir et leurs priorités du moment.

S'il en est ainsi, c'est notamment parce que les étudiants adultes sont peu organisés, ce qui les empêche d'influencer les politiques gouvernementales. Au Québec, l'AGEEFEP est une exception, et l'on compte sur les doigts d'une seule main les associations d'étudiants adultes suffisamment organisées pour participer au débat public sur l'avenir de l'éducation des adultes.

C'est pourquoi deux des points à l'ordre du jour me semblent particulièrement importants. Il s'agit du projet de la Semaine québécoise des adultes en for-

mation et du projet de la FAEUQEP pour aider les étudiants adultes du secondaire.

La Semaine québécoise des adultes en formation est une initiative de l'UNESCO à laquelle participent une quarantaine de pays. Elle vise précisément à mettre l'éducation des adultes sur la place publique, à en faire un enjeu politique et social important. Quant au projet de la Fédération d'aider les étudiants adultes du secondaire, il a pour objectif mieux connaître leurs conditions de vie et d'étude, mais aussi de constituer des associations étudiantes qui seront en mesure de défendre leurs droits. Je pense que l'AGEEFEP, en raison de son expérience et de ses moyens, a une grande responsabilité dans ces deux projets.

Il y a aussi une autre façon dont l'AGEEFEP peut contribuer à l'évolution de l'éducation des adultes et c'est en poursuivant son objectif de faire de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal un établissement exemplaire pour les adultes. Nous avons certainement fait un bon nombre de pas dans ce sens, mais il nous faut poursuivre notre marche, par exemple en continuant à revendiquer la création de baccalauréats avec appellation à la FEP, en invitant l'Université de Montréal à se doter d'un énoncé politique en reconnaissance des acquis et en profitant des nombreuses instances universitaires et facultaires où nous sommes présents pour faire valoir les besoins des étudiants adultes.

Le président,

Robert Martin

SONDAGE LÉGER MARKETING

Un tiers des adultes québécois ont participé à une activité de formation

Un peu moins d'un tiers (31,5 %) des adultes québécois, soit environ 1,7 million de personnes, participent présentement ou ont participé à une activité de formation au cours de la dernière année.

C'est ce qu'indique un sondage Léger Marketing réalisé du 6 au 12 novembre dernier à la demande de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) dans le cadre du projet de la Semaine québécoise des adultes en formation. Au total, 1 011 personnes ont répondu au sondage, qui comporte une marge d'erreur maximale de plus ou moins 3,4 % et ce, 19 fois sur 20.

Au moment de la réalisation du sondage, 11,5 % des répondants participaient à une activité de formation et 20 % l'avaient fait dans les 12 mois précédents, d'où le total de 31,5 %. De plus, quelque 28,4 % des personnes interrogées ont participé à une activité de formation il y a plus d'un an alors que 39,2 % n'ont pas suivi de formation depuis la fin de leurs études. Pour ce qui est de la participation à une activité de formation, le sondage n'a relevé ni différence régionale ni différence entre hommes et femmes. Notons aussi que les données ci-dessus ont été normalisées, en ce sens qu'elles excluent les étudiants de 18 à 24 ans du cégep et de l'université qui font partie des personnes sondées, mais qui biaisent la perspective de l'éducation des adultes que vise à esquisser le sondage.

LES PARTICIPANTS

Parmi les 1,7 million de Québécois et de Québécoises qui ont eu une activité

de formation au cours de la dernière année, 41,2 % disent l'avoir fait d'eux-mêmes, de façon tout à fait volontaire. Quelque 26,1 % y ont été incités par leur employeur, 8 % par leurs amis et 4,5 % par la publicité. L'exigence de l'employeur (3,3 %) et l'exigence légale ou professionnelle (2,2 %) sont également invoquées comme motifs de participation.

Un solide bloc de 30,9 % des répondants dit étudier pour le plaisir et le développement personnel. Les autres objectifs sont l'amélioration des conditions de travail (21,7 %), la satisfaction d'exigences légales ou professionnelles (15,5 %), la volonté d'obtenir un emploi (12,8 %) ou un diplôme (4,5 %).

Où les adultes ont-ils reçu leur formation? Dans leur lieu de travail (22,6 %), un centre de formation (17,7 %), un cégep (16,7 %), une université (16,6 %), une école primaire ou secondaire (9,4 %) ou un organisme communautaire (6 %).

D'AUTRES DONNÉES

D'autres données indiquent par ailleurs que 47,1 % des Québécois et des Québécoises comptent participer à une activité de formation au cours de la prochaine année.

Ceux qui n'entendent pas suivre de formation invoquent principalement les raisons suivantes : le manque de temps (36,4 %), le manque d'intérêt (27,8 %), les responsabilités familiales (18,5 %), des problèmes de santé (13,1 %) et le coût (10,9 %).

De façon générale, le sondage indique que les adultes québécois ont une perception très positive de la formation continue. Ils font en effet consensus sur le fait qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre (98,1 %), qu'il faut apprendre tout au long de la vie (96,9 %), qu'ils

sont capables d'apprendre (84,7 %) et qu'il est plaisant d'apprendre même si c'est exigeant (95 %). De plus, sept Québécois sur dix estiment que des mesures comme des crédits d'impôt ou des congés éducation les inciteraient à participer à des activités de formation.

Parmi les domaines d'intérêt des adultes, c'est l'informatique qui vient au premier rang (10,1 %), suivie des langues (8,2 %), de la médecine et de la santé (6,7 %), de l'économie, des finances et des affaires (5 %), des arts (5 %), des métiers (3,2 %), de la psychologie (3,1 %), de l'histoire (3,1 %), de la musique (2,6 %), de l'agriculture et de l'horticulture (2,2 %), de la mécanique (2,1 %), du droit (2,1 %), des technologies (2,1 %) et de la littérature (2 %). Sous la barre des 2 %, on dénombre une vingtaine d'autres domaines d'intérêt. Les moins populaires sont l'archéologie (0,3 %), la théologie et les religions (0,4 %) ainsi que les mathématiques (0,6 %).

L'ANALYSE DE L'ICEA

Dans l'analyse qu'il fait de ces données, l'Institut canadien d'éducation des adultes distingue en premier lieu trois catégories de participants à la formation : les 31,5 % ou 1,7 million d'adultes qui sont actifs ou qui l'ont été au cours de la dernière année; les 39,2 % qui ne participent pas et n'entendent pas le faire, un groupe qui comprend entre 2,2 et 2,7 millions de personnes; ainsi que les 15 % de répondants, environ un million de personnes, qui souhaitent participer à des activités de formation, mais risquent de ne pouvoir le faire pour diverses raisons.

L'ICEA se dit par ailleurs frappé par l'écart important entre l'opinion très favorable qu'ont les Québécois à l'égard de la nécessité de la formation tout au long de la vie et leur faible participation

effective à des activités de formation. Il écrit à ce propos : "Quel est donc la raison de cet écart? Les résultats du sondage, comme l'état de la recherche à ce sujet au Québec, ne permettent pas encore de répondre de façon très précise à cette question de fond. Cependant, les réponses à deux autres questions portant sur les freins et sur les incitatifs financiers à la formation, jumelés aux résultats de recherches transnationales à ce sujet, permettent d'émettre l'hypothèse que les obstacles matériels ou culturels, ou encore certaines lacunes dans les mesures ou politiques d'encouragement à la participation, ont un impact négatif important."

Enfin, l'Institut rappelle que ce sondage, à l'instar de maints autres réalisés au Canada et ailleurs dans le monde, établit une relation entre la participation à des activités de formation et le statut socio-économique. "Ainsi, lit-on dans le document, 61,2 % du total de personnes ayant un revenu du ménage inférieur à 20 000 \$ ne comptent pas, au cours de la prochaine année, participer à une activité de formation alors que la moyenne est de 51 % pour l'ensemble de la population sondée. Notons également que 85,1 % du total des personnes ayant une scolarité de niveau primaire sont représentés dans cette réponse. De plus, on peut remarquer que 82,2 % du total des personnes n'ayant jamais participé à une activité de formation ont indiqué ne pas compter participer à une activité de formation dans les douze prochains mois. Nous touchons ici à la réalité des personnes en situation de plus grande vulnérabilité."

Selon toute probabilité, la réalité décrite dans le sondage nourrit l'argumentaire de l'ICEA et du monde de l'éducation des adultes, qui souhaitent faire de "l'expression de la demande éducative" un axe majeur de la Semaine québécoise des adultes en formation. On pense plus particulièrement ici à ceux et celles qui aimeraient participer à des activités de formation, mais n'ont pas la possibilité de le faire, ainsi qu'à tous ces autres qui n'ont pas ou peu d'intérêt pour la formation. Les personnes les moins scolarisées étant sur représentées dans ce dernier groupe, c'est évidemment là que se trouvent les besoins éducatifs les plus criants.

L'ICEA recommande l'institution d'une Semaine québécoise des adultes en formation

À moins d'une improbable volte-face du nouveau ministre de l'Éducation, le Québec instituera une "Semaine québécoise des adultes en formation". Il s'agira d'un événement annuel dont la première édition aura lieu soit à l'automne de cette année soit au printemps de 2003.

Quelques jours avant Noël, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), le principal initiateur de ce projet, a présenté au ministère de l'Éducation (MEQ) une étude de faisabilité dans laquelle il conclut en la pertinence d'une semaine "dédiée à la reconnaissance, à la valorisation et à la promotion de l'éducation et de la formation des adultes". L'événement aura plus particulièrement comme but de "développer, au sein de toute la population adulte du Québec, le goût d'apprendre tout au long de la vie dans les divers lieux de vie personnelle, sociale et professionnelle".

Vraisemblablement conforté par les résultats du sondage Léger Marketing (voir texte ci-dessus), l'ICEA souligne que la Semaine aura comme publics cibles "les populations adultes en situation de plus grande vulnérabilité, les adultes qui ne participent pas à une activité de formation et qui ne sont pas enclins à y participer, les adultes qui ne participent pas présentement mais qui désirent le faire à brève échéance, les adultes en formation, les différentes ressources éducatives, ainsi que toute la population québécoise."

Si les publics cibles seront nombreux et variés, ainsi en ira-t-il des axes d'action qui inspireront l'organisation des activités. Tantôt il s'agira de mettre en valeur les expériences et les témoignages d'adultes enthousiasmés par leurs activités de formation, mais aussi de ces autres adultes aux prises avec

des obstacles qui entravent leurs projets de formation, tantôt il s'agira d'inciter les adultes à faire part de leurs besoins de formation, de les informer des ressources disponibles et de faire valoir les bienfaits individuels et collectifs de l'éducation tout au long de la vie.

De façon concrète, tous les organismes, syndicats, entreprises et associations intéressés à l'éducation des adultes seront invités à organiser des activités à l'intention de leurs membres. Parallèlement, il y aura une campagne nationale d'information et de promotion "utilisant la voix et le visage de personnes qui vivent et qui font l'éducation et la formation des adultes".

UNE CONSULTATION FRUCTUEUSE

L'étude de faisabilité de l'ICEA résulte d'un processus mis en branle au cours de l'été et de l'automne 2000 dans la perspective de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui s'est tenue à Hambourg en 1997 et de la 30^e Conférence générale de l'UNESCO qui a eu lieu à Paris en novembre 1999. Dans les deux cas, le gouvernement du Québec s'est engagé à joindre les rangs des quelque 35 pays qui tiennent annuellement une semaine de l'éducation des adultes.

À l'été 2000 donc, l'ICEA, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et le ministère de l'Éducation effectuent des travaux préliminaires sur le projet. Dans l'année suivante, avec l'appui financier du MEQ, l'Institut procède à une vaste consultation pour vérifier l'intérêt des acteurs en éducation des adultes à participer à la Semaine. La réponse a été enthousiaste. À preuve, quelque 105 organismes ont fait parvenir une lettre d'appui au projet.

Pour que celui-ci se réalise, il ne manque donc plus que le feu vert du nouveau ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES REMÉDIERA-T-ELLE À CETTE LACUNE?

Le Québec n'a pas de politique en enseignement à distance

Claude Garon

Le Québec n'a pas de politique en enseignement à distance. S'il en adopte une, elle devrait comporter une orientation et des engagements financiers bien définis, favoriser une diversification de l'offre de cours, prévoir la création d'un guichet d'information unique pour tous les ordres d'enseignement, assurer un soutien aux élèves et aux étudiants, et comporter un mécanisme de coordination de l'offre. Ce dernier problème se pose plus particulièrement dans les universités.

Ce sont là les principaux points qu'a exposés M. Pierre Giguère, directeur général de la Société de formation à distance (SOFAD) et président du Comité de liaison de la formation à distance (CLIFAD), à l'occasion d'une rencontre, en novembre dernier, avec le comité de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) qui cogite sur l'utilisation des nouvelles technologies en éducation des adultes.

Précisons que la SOFAD s'intéresse à la formation à distance au secondaire alors que le CLIFAD regroupe les services de formation à distance du secondaire, du collégial et de l'université. Le point de vue de M. Giguère est particulièrement intéressant parce que le ministère de l'Éducation a confié au CLIFAD le mandat de dresser un état de la situation et de proposer un plan de développement en enseignement à dis-

tance dans le cadre du projet de politique d'éducation des adultes.

DES OUTILS TRADITIONNELS

S'il est quasi assuré que les technologies de l'information sont appelées à jouer un rôle important dans le développement de l'enseignement à distance, c'est loin d'être le cas présentement. Au secondaire, rappelle M. Giguère, 95 % des cours font appel à des outils traditionnels comme des manuels, des cahiers d'exercice, des cassettes vidéo, voire des trousseaux d'expérimentation comme dans le cours portant sur les réactions chimiques.

Si traditionnels que soient ces outils, M. Giguère n'hésite pas à les qualifier de "modernes, soignés et efficaces", et il souligne que 90 % des cours ont moins de cinq ans. Les étudiants et les étudiantes adultes du secondaire, dont la moyenne d'âge est de 25 ans, semblent partager ce point de vue. Une enquête réalisée auprès de 600 d'entre eux a en effet démontré leur grande satisfaction à l'égard des cours et du matériel mis à leur disposition. Ce n'est pas faute d'avoir accès à un ordinateur que les gens pensent ainsi puisque l'enquête a indiqué que, sur ce plan, il n'existe pas de différence entre les étudiants adultes du secondaire et ceux de l'université.

PLUS DE 1 000 COURS À DISTANCE

Du point de vue quantitatif, on dénombre quelque 200 cours à distance au secondaire et la majorité d'entre eux portent sur la formation générale des adultes, l'anglais et le français. Il y a aussi quelques cours en formation pro-

fessionnelle et quelques autres dits "grand public". Quel est le taux de réussite des études? On l'ignore en raison du système de collecte de données du MEQ. Cela ne trouble nullement M. Giguère, qui considère que la diplomation est une notion difficile et peu pertinente en éducation des adultes.

Les cégeps du Québec offrent pour leur part plus de 200 cours à distance, à la fois dans le secteur préuniversitaire et technique. Quant à l'ordre universitaire, on sait que la banque de cours de la Télé-université de l'Université du Québec (TÉLUQ) comporte plus de 350 titres. On évalue aussi que les autres universités comptent plus de 200 cours à distance, mais il se pourrait que ce nombre soit sous-évalué. Le lendemain de l'allocution de M. Giguère, une publicité de l'Université Laval dans le journal *La Presse* soulignait en effet que cet établissement offre à lui seul 150 cours à distance.

Au total, on dénombre donc environ 1 000 cours à distance au Québec, dont approximativement 10 % sont donnés en ligne. Ces chiffres n'impressionnent nullement M. Giguère, qui cite en comparaison les 8 000 cours à distance de l'État du Texas, dont 1 000 cours en ligne.

Pour ce qui est de l'effectif étudiant en enseignement à distance, il se chiffrerait, en 1999-2000, à 19 075 au secondaire, 19 600 au collégial et 25 005 à la Télé-université. Les données sont inconnues pour les autres universités et les entreprises privées de formation. L'enseignement à distance connaît par ailleurs une croissance rapide : 15 % par année au cours des cinq dernières années et cela, dans tous les ordres d'enseignement.

Parmi les autres données significatives, notons qu'on dénombre à peu près autant de femmes que d'hommes parmi les étudiant-e-s du secondaire en enseignement à distance, que 80 % habitent dans des régions urbaines et que 52 % étudieraient dans un établissement s'ils en avaient la possibilité. Ce dernier chiffre est important, car il démontre que l'enseignement à distance contribue à l'accès aux études pour des gens qui, autrement, n'auraient pas la possibilité de parfaire leur formation.

Quant au coût de création d'un cours à distance au secondaire, M. Giguère l'évalue à environ 80 000 \$ lorsqu'il s'agit d'outils traditionnels et à 200 000 \$ pour un cours en ligne. Convertir un cours traditionnel en cours en ligne coûterait de 25 000 \$ à 50 000 \$.

DES TENDANCES

Le président du CLIFAD discerne par ailleurs un certain nombre de constats et de tendances de fond en enseignement à distance, dont ceux-ci :

- Le monde du travail offre plus de potentiel de développement que le monde de l'éducation.
- Les principaux atouts de la formation à distance demeurent l'accessibilité, la flexibilité et l'économie d'échelle pour ce qui est du coût de la formation.
- L'enseignement à distance se prête particulièrement bien au régime d'études individualisées que pratiquent les centres d'éducation des adultes du secondaire depuis plusieurs années.
- L'enseignement à distance ne remplace pas l'enseignement en établissement dont il est plutôt le complément. Sauf exception, il n'est pas utilisé pour des programmes complets.
- Le nombre d'organismes de production et de diffusion de cours à distance est appelé à se multiplier. Cela posera le problème de la qualité des cours, qui comporte plusieurs aspects : des objectifs clairs, des activités pertinentes à ces objectifs et un design soigné.
- Le rapprochement des concepts de reconnaissance des acquis, de formation manquant et de formation à distance. À propos de la formation manquant, M. Giguère évoque la vision "réduite" cen-

trée sur les besoins des travailleurs et la vision "large" qui se préoccupe des besoins des citoyens.

DU CHEMIN À FAIRE

Pour tirer parti de ces réalités et relever les défis qu'elles posent, le Québec a beaucoup de chemin à faire, car, comme le rappelle M. Giguère, il n'existe aucune politique, aucune orientation et aucun encadrement en enseignement à distance, que ce soit dans la loi ou dans les régimes pédagogiques. La Télé-université de l'Université du Québec, qui a le statut d'établissement universitaire, est pour ainsi dire la seule exception à cette règle.

Sous réserve du sort que le ministère de l'Éducation réservera à ses travaux, le CLIFAD pourrait contribuer à combler ces lacunes. Tant dans le rapport préliminaire qu'il a présenté en décembre que dans le rapport final qu'il déposera en juin, l'organisme se penchera notamment sur les points communs aux trois ordres d'enseignement, les structures appropriées pour chacun d'eux, l'utilisation des technologies de l'information ainsi que la diversification et la modernisation de l'offre.

Dans ce dernier cas — la diversification de l'offre —, M. Giguère souligne que l'enseignement à distance au Québec est réservé aux adultes et qu'il n'existe aucune offre pour les jeunes, contrairement à l'Alberta par exemple, où cette possibilité est inscrite dans la loi. Or, estime-t-il, l'enseignement à distance peut certainement être très utile pour les jeunes qui vivent dans des régions éloignées, mais aussi pour ces autres jeunes, de plus en plus nombreux, qui étudient à la maison parce que leurs parents, pour toutes sortes de raisons, ne veulent pas les confier à l'école.

Connu sous le nom de *Home Schooling*, ce mouvement se heurte à une grande résistance du monde scolaire au Québec, mais il n'en va pas nécessairement de même dans l'ensemble du Canada, où l'on dénombre environ 100 000 adeptes. Le phénomène est aussi très présent aux États-Unis, où un million de jeunes étudient à la maison. Compte tenu que le coût annuel de formation initiale dans un établissement scolaire est de l'ordre de 6 000 \$, c'est une somme de six milliards de dollars

qui est en cause chez nos voisins américains. On comprend par ailleurs que l'enseignement à distance puisse constituer un outil de premier plan pour les parents qui enseignent eux-mêmes à leurs enfants.

LES UNIVERSITÉS

Comme nous l'avons vu au début, le président du CLIFAD est par ailleurs favorable à la création d'un guichet d'information unique où seraient répertoriés tous les cours à distance qu'offrent les établissements publics des trois ordres d'enseignement. En l'état actuel des choses, la multiplicité des sources d'information complique la tâche des adultes à la recherche des cours qui correspondent à leurs besoins.

M. Giguère est également favorable à une coordination de l'offre de cours à distance, un problème aigu dans le réseau universitaire. La solution n'est pas simple en raison de la très grande autonomie dont jouissent les universités comparativement aux établissements des autres ordres d'enseignement. De plus, les universités sont de facto en concurrence les unes avec les autres, ce qui limite évidemment leur collaboration.

N'empêche, les étudiantes et les étudiants bénéficieraient grandement de l'accès à une banque unique qui regrouperait les cours à distance de l'ensemble des universités. C'est d'ailleurs ce point de vue que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a fait valoir au ministre de l'Éducation, M. François Legault, à l'occasion de la consultation publique sur le projet de politique d'éducation des adultes, qui s'est tenue en octobre dernier.

L'ARGENT SERA-T-IL LÀ?

Enfin, il faut rappeler que le mandat confié au CLIFAD s'inscrit précisément dans le projet de politique dont nous venons de faire état. En principe, c'est sous peu, si ce n'est déjà fait, que le gouvernement doit rendre public son projet de politique. Dans le monde de l'éducation des adultes, chacun se pose cependant deux questions : L'argent sera-t-il là? Peut-il y avoir une politique significative sans investissements nouveaux? Dans les deux cas, le scepticisme règne.

Le CSE plaide pour le rôle central de l'État en éducation

Claude Garon

“ Un consensus très large s'exprime à la fois sur les valeurs fondatrices du système d'éducation québécois et sur la nécessité que l'État en reste le maître-d'œuvre, que l'éducation demeure un bien et un service publics, et que les décisions fondamentales la concernant résultent d'un processus de décision politique. Autrement dit, l'éducation ne doit pas être assujettie aux lois du marché comme cela existe pour d'autres biens.”

Tel est le point de vue que fait valoir le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Intitulé *La gouverne de l'éducation, logique marchande ou processus politique?*, le document formule cinq propositions qui portent sur la consolidation du processus de décision politique en éducation ainsi que sur l'organisation, l'architecture, la gouverne et le financement du réseau. Si l'État est invité à poursuivre son rôle prépondérant, le Conseil propose aussi que le système d'éducation se dote d'un “cadre d'adaptation et de renouvellement permanents des pratiques éducatives et ce, en privilégiant l'expression des organismes de base et la réalisation des initiatives d'origine locale [...]”. Dans le même esprit, il suggère enfin de créer une fonction de vigile et de veille en éducation qui associerait tous les partenaires

du réseau et qui viserait à voir venir les changements et à améliorer les pratiques éducatives.

Ces propositions, le CSE les base à la fois sur un rappel historique du rôle de l'État en éducation du régime français à nos jours ainsi que sur la conjoncture mondiale, canadienne et québécoise.

CINQ PÉRIODES

Sur le plan historique, le Conseil distingue cinq grandes périodes en éducation :

- Sous le Régime français, de 1608 à 1763, l'éducation est pour l'essentiel une initiative privée, en l'occurrence celle de l'Église catholique et des communautés religieuses. Le rôle de l'État est minimal.
- Le Régime anglais, de 1763 à 1840, est marqué par une affirmation du rôle de l'État. Le CSE en veut pour preuve l'enquête sur les moyens de développer l'éducation ordonnée par le gouverneur Dorchester en 1787 et l'adoption en 1801, à l'Assemblée législative du Bas-Canada, d'une loi qui “autorise le gouvernement à nommer des commissaires ayant pour mandat de fonder et de gérer des écoles gratuites [...]”. Il en résulte qu'on dénombre 1 500 écoles primaires et 42 000 élèves en 1836. Les francophones, les filles et les ruraux demeurent cependant sous-scolarisés. Le niveau secondaire relève du privé et l'ordre universitaire demeure embryonnaire, car seule existe l'Université McGill, qui en est de surcroît à ses débuts.
- La volonté d'affirmer le rôle de l'État se poursuit dans la période de l'Union, de 1840 à 1867. Parallèlement, l'Église

catholique cherche aussi à consolider son emprise sur tous les aspects de l'éducation dans tous les ordres d'enseignement.

- Pendant la période de la Confédération, de 1840 à 1867, on assiste en 1875 à la disparition du ministère de l'Instruction publique. C'est là un déclin du rôle de l'État, car le ministère est remplacé par un Conseil de l'Instruction publique, qui institue les comités confessionnels protestant et catholique. Les choses ne s'arrangent pas au XX^e siècle, comme l'écrit le Conseil : “À la veille de la Révolution tranquille, le système d'éducation au Québec est caractérisé d'une part, par un fouillis de structures, de programmes et de filières sans passerelles entre elles et, d'autre part, par des disparités importantes entre les divers groupes qui composent la société québécoise”.

- La Révolution tranquille, à partir de 1960, se caractérise évidemment par une spectaculaire prise en charge de l'éducation par l'État. Un des temps forts a été la création du ministère de l'Éducation, en 1964. Massive, l'intervention de l'État entraînera une augmentation rapide de la scolarisation des Québécois si bien que, sur ce plan, le Québec se compare aujourd'hui à l'ensemble des pays industrialisés.

MONDIALISATION ET ÉCONOMIE DU SAVOIR

La libéralisation des échanges et la déréglementation qui accompagnent la mondialisation de l'économie pourraient toutefois influencer grandement sur l'évolution du rôle de l'État en éducation. Déjà, rappelle le Conseil, des pourparlers sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce pour ouvrir à la concurrence

internationale des secteurs comme la santé, la culture, l'environnement et l'éducation, qui ont relevé jusqu'à maintenant de la sphère publique, de l'État. Depuis le début de ces tractations, le Canada est demeuré ferme dans sa volonté d'exclure l'enseignement obligatoire des négociations, mais la question demeure ouverte pour l'ensemble de l'éducation postsecondaire.

Le rapport annuel du CSE note de plus que les technologies de l'information et de la communication décuplent le potentiel de l'enseignement à distance et que la création de campus universitaires virtuels, accessibles sur toute la planète, pose de nouveaux défis aux États.

Ainsi en est-il également des pressions en faveur de l'homogénéisation des pratiques professionnelles, des programmes d'études et des diplômes qui découlent de la mobilité internationale de la main-d'œuvre.

Le Conseil s'interroge aussi sur la prégnance de plus en plus forte de la société du savoir et de l'économie du savoir, ce qui pourrait entraîner une nouvelle hiérarchie des savoirs dans laquelle les savoirs utiles et payants occuperaient le sommet de la pyramide. Ce phénomène, estime le CSE, "ne va pas sans exercer des effets sur l'offre de formation et l'allocation des ressources qui l'accompagne".

LA CONJONCTURE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE

Des éléments propres à la conjoncture canadienne et québécoise risquent également de déterminer l'évolution de notre système d'éducation.

Quoique l'éducation relève de la compétence des provinces, il est bien connu que le gouvernement fédéral intervient massivement dans l'ordre uni-

versitaire, principalement dans le financement de la recherche, et que cette tendance ne risque guère de s'estomper. C'est évidemment Ottawa qui jouit des pleins pouvoirs dans tous les forums internationaux où l'on définit les nouvelles règles du marché.

Au Québec même, la dénatalité et le vieillissement de la population constituent une tendance lourde pour laquelle il n'existe aucune solution à court terme.

Le Conseil écrit à ce propos : "On peut prévoir que

rogations quant à la sauvegarde des finalités qui sont assignées tant à notre système de santé qu'à celui de l'éducation."

À cet égard, les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec sont effectivement troublantes. Au cours des 25 prochaines années, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus doublera alors que celui des 14 ans et moins diminuera de 21,7 %. Tous les ordres d'enseignement risquent donc de subir une décroissance de leur effectif étudiant. Le problème sera particulièrement aigu en région, où il pourrait ne plus y avoir la masse critique nécessaire à une offre de services éducatifs variés et de bonne qualité.

Comme nous l'avons observé précédemment, le Conseil supérieur de l'éducation, en dépit des facteurs qui pèsent dans le sens contraire, est d'avis que l'État québécois doit continuer à jouer un rôle central en éducation. Aussi réitère-t-il en conclusion : "Plusieurs raisons justifient cette orientation. D'une part, ce choix répond à l'impératif d'imputabilité et de contrôle démocratique de l'éducation, considérée comme un bien d'intérêt commun. D'autre part, selon le Conseil, seul le processus politique peut faire en sorte que le système d'éducation réponde aux exigences de cohérence et de cohésion nécessaires à sa qualité, à sa pertinence et à son efficacité et que, ce surcroît, ce système soit bien articulé aux valeurs fondamentales de la société et aux grands enjeux auxquels elle est confrontée."



la forme de la pyramide des âges va s'inverser du moment que la génération des baby-boomers atteindra l'âge de la retraite. L'équilibre précaire entre les besoins en santé et en éducation, qui tend déjà à se disjoindre, risque de se rompre définitivement dans un proche horizon, ce qui soulève bien des inter-

Les valeurs utilitaristes ont aussi contaminé le système d'éducation des adultes

Claude Garon

La revendication du «droit» à l'éducation des adultes est profondément réformatrice. Elle s'oppose cependant à l'économisme utilitaire, l'idéologie dominante, que nous a laissé en héritage l'éthique protestante.

Tel est le propos qu'a tenu le réputé sociologue Guy Rocher en allocution d'ouverture de l'assemblée générale de 2001 de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA).

Bon nombre de sociologues, a appelé le conférencier, s'intéressent peu aux réformes sociales, qu'ils considèrent comme un obstacle à la révolution. M. Rocher n'est pas du nombre. Il estime en effet que certaines réformes entraînent des changements sociaux fondamentaux et il cite en exemple la Révolution tranquille, qui a transformé de fond en comble le système de santé et le système d'éducation.

De ces deux volets, M. Rocher est cependant convaincu que l'accès à l'éducation pour tous a entraîné les changements à long terme les plus significatifs du tissu social québécois. Entre autres, l'ouverture aux adultes des établissements d'enseignement, dès le début des années 60, a constitué une grande innovation.

Cela dit, rappelle-t-il, l'éducation des adultes déborde du système d'enseignement, car elle se manifeste en des lieux très divers et elle implique de multiples acteurs engagés dans la construction de la «société éducative». Ce phénomène est très ancien puisque, de tout temps, les pouvoirs religieux et politi-

ques, les familles et les adultes eux-mêmes ont fait de l'éducation.

La nouveauté, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, tient dans le fait que les adultes revendiquent l'éducation comme un droit. Ils franchissent ainsi un pas de plus vers la justice sociale et la démocratie, affirme M. Rocher, qui dit cependant douter que le gouvernement partage cette perspective.

Il en veut pour preuve la politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue que s'appête à adopter le gouvernement du Québec. Cette politique, toujours selon M. Rocher, serait en effet imprégnée de l'économisme utilitaire qui gouverne l'ensemble de la vie sociale. Alors que le «droit» à l'éducation s'inscrit dans la développement de la personne, l'économisme utilitaire procède d'une perspective fonctionnaliste selon laquelle les adultes doivent s'adapter aux exigences du marché.

Tel que l'a décrit le sociologue Max Weber, nous aurions hérité cette conviction de l'éthique protestante «qui veut que l'Homme se réalise pleinement dans le travail, selon la volonté de Dieu». Cette idée que le citoyen est d'abord un travailleur serait donc fondamentalement puritaine dans le sens où l'entendait Weber. Elle aurait par ailleurs entraîné une perte importante, la joie d'apprendre, la notion que M. Rocher considère comme la plus difficile à transmettre à ses étudiants.

Malgré tous les progrès accomplis, souligne par ailleurs le sociologue, «l'éducation des adultes reste marginale, mal intégrée dans les établissements mais




M. Guy Rocher

aussi dans notre qualité de vie». C'est là le cœur du problème, d'où la nécessité d'une vision systémique qui englobe à la fois le système d'éducation, le système social et le système de la personnalité.

Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que nous sommes entrés dans une période défavorable aux dépenses publiques et que le Conseil du trésor considère la santé et l'éducation, deux secteurs en réforme permanente, comme des gouffres financiers. De plus, observe M. Rocher, les ministres des finances des provinces sont frustrés parce qu'il n'ont pu obtenir plus d'argent du fédéral pour la santé, mais la question du financement de l'éducation n'a même pas été mentionnée.

«Ce qui manque à l'éducation, de conclure M. Rocher, c'est un lobby aussi puissant que celui des médecins dans le système de santé».

Pour plus de détails, consultez  Fureteur ou visitez le www.sae.umontreal.ca

TOUT L'HIVER, JUSQU'AU 2 AVRIL
Les 24 ateliers du SOCP
 Méthodes d'étude, orientation scolaire et professionnelle, développement des compétences personnelles.
 Inscription aux ateliers du Service d'orientation et de consultation psychologique
 (514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

TOUT L'HIVER, JUSQU'AU 3 AVRIL
Ciné-Campus
 Mardis et mercredis à 17 h, 19 h et 21 h
 Centre d'essai
 Entrée : 2,99 \$ étudiants et 3,99 \$ grand public
INFO-CINÉ :
 (514) 343.6111, poste 4692

21 AU 24 FÉVRIER
Illusion
 Conception et mise en scène de Luc St Denis
 Jeudi au samedi à 20 h
 Dimanche à 14 h et 20 h
 Centre d'essai • Entrée : 10 \$
INFO-THÉÂTRE :
 (514) 343.6111, poste 4691

MARS
Orientation
 Pour choisir une carrière qui correspond à vos champs d'intérêt, à vos valeurs et à votre personnalité, un conseiller d'orientation peut rendre la chose aisée.
 Étudiants UdeM : 12 \$
 Étudiants en rédaction de thèse : 50 \$
 Prendre rendez-vous au : (514) 343.6853

MARS — Mois de la nutrition
L'ABC d'une saine alimentation
 Évaluation de votre alimentation et de votre poids santé, distribution d'outils d'information et de recettes, jeu-questionnaire et prix de participation. Les diététistes/nutritionnistes font la tournée du campus et vous attendent à leur stand!
INFO-NUTRITION : (514) 343.6111, poste 1770

MARS
Emplois d'été
 Au SUE, les offres d'emplois d'été arrivent tôt. Pas besoin de vous déplacer : consultez-les sur le site Internet du Service universitaire de l'emploi! Code d'accès requis.
INFO-EMPLOI :
 (514) 343.6736
www.sue.umontreal.ca

1^{er} AU 3 MARS
Les Belles-Sœurs de Michel Tremblay
Lec-TUM, théâtre en lecture
 Vendredi et samedi à 20 h
 Dimanche à 14 h et 20 h
 Centre d'essai • Entrée : 7 \$
INFO-THÉÂTRE :
 (514) 343.6111, poste 4691

7 AU 10 MARS
Lysistrata d'Aristophane
 adaptation de Michel Tremblay
 Jeudi, vendredi et samedi à 20 h
 Dimanche à 14 h et 20 h
 Centre d'essai • Entrée : 10 \$
INFO-THÉÂTRE :
 (514) 343.6111, poste 4691

11 AU 13 MARS
Semaine du mieux-être psychologique
 Survivre à la fin de session
 Présentation des moyens et des stratégies pour affronter cette période!
 (514) 343.68533
www.socp.umontreal.ca

11 AU 22 MARS
Stands du centre d'information scolaire et professionnelle
 Tout sur les programmes d'échanges et sur les programmes de travail ou d'études à l'étranger. Des conseillers répondent aux questions sur les études et le marché du travail.
 (514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

28 MARS AU 11 AVRIL
Exposition de photographies
 Œuvres soumises au 16^e Concours interuniversitaire de photographie sous le thème *Nocturne*
 Centre d'exposition de l'UdeM • Entrée libre
INFO-EXPOSITION :
 (514) 343.6111, poste 4694

AVRIL
L'été sous les cocotiers! Êtes-vous vacciné?
 Santé-voyage, vaccination, contraception, MTS-SIDA.
Soins infirmiers :
 (514) 343.6505
Clinique médicale :
 (514) 343.6452, poste 3

5 AU 7 AVRIL
Danse Université de Montréal
 Chorégraphie d'Anne-Marie Jourdonais
 Vendredi, samedi et dimanche à 19 h 30
 Centre d'essai • Entrée : 10 \$
INFO-DANSE :
 (514) 343.6111, poste 4686

8 AU 12 AVRIL
Inscription aux ateliers du printemps du SAC
 Lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 Secrétariat du Service des activités culturelles
 (514) 343.6524 / www.sac.umontreal.ca

10 ET 11 AVRIL
Ensemble SACAJAZZ
 Mercredi et jeudi à 20 h
 Club Zest
 Entrée : 10 \$
INFO-MUSIQUE :
 (514) 343.6111, poste 4692

13 AVRIL
Chœur gospel du SAC
 Samedi à 20 h
 Centre d'essai
 Entrée : 10 \$
INFO-MUSIQUE :
 (514) 343.6111, poste 4692

18 AU 21 AVRIL
West Side Story, la comédie musicale
 Jeudi, vendredi et samedi à 20 h
 Dimanche à 14 h et 20 h
 Centre d'essai • Entrée : 10 \$
INFO-THÉÂTRE :
 (514) 343.6111, poste 4691

20 AVRIL
Chœur de l'Université de Montréal
 Samedi à 20 h
 Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus
 Entrée : 12 \$
INFO-MUSIQUE :
 (514) 343.6111, poste 4692


FIN DE SESSION
Trop cliqué sur votre souris ?
 Les physiothérapeutes du Service de santé vous offrent évaluation, programme d'exercices et traitements pour les blessures reliées aux activités de la vie quotidienne et aux activités sportives.
INFO-PHYSIO : (514) 343.6513

FIN DE SESSION
La fin des études ?
 Journée sur la recherche d'emploi!
 > Rédiger son curriculum vitae et sa lettre de présentation
 > Planifier sa recherche d'emploi : entretiens d'information, de communication et ressources Internet
 > Préparation à l'entrevue
 > Simulation d'entretiens
INSCRIPTION : (514) 343.6736


Bureau du logement hors campus
 Pavillon J.-A.-DeSève
 2332, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage, local B-3429

 Édouard-Montpetit, ligne bleue ou autobus 51

Centre d'essai
 Pavillon J.-A.-DeSève
 2332, boul. Édouard-Montpetit, 6^e étage

 Édouard-Montpetit, ligne bleue ou autobus 51


Centre d'exposition de l'Université de Montréal
 Pavillon de la Faculté de l'aménagement
 2940, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, local 0056

 Université-de-Montréal

Club Zest
 2100, rue Bennett (angle de Rouen)

 Viau


Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus
 4215, rue Adam (angle Desjardins)

 Pie IX et autobus 139 Sud


Secrétariat du SAC
 Pavillon J.-A.-DeSève
 2332, boul. Édouard-Montpetit, 2^e étage, bureau C-2524

 Édouard-Montpetit, ligne bleue ou autobus 51


Service d'orientation et de consultation psychologique
 2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

 Édouard-Montpetit, ligne bleue ou autobus 51

Service de santé
 2101, boul. Édouard-Montpetit

 Édouard-Montpetit, ligne bleue ou autobus 51

Service universitaire de l'emploi
 Pavillon J.-A.-DeSève
 2332, boul. Édouard-Montpetit, rez-de-chaussée

 Édouard-Montpetit, ligne bleue ou autobus 51

Les Canadiens doutent des perspectives de carrière en arts et sciences

Claude Garon

Bien que cela soit démontré, beaucoup de Canadiens ne peuvent admettre l'idée qu'une formation universitaire en arts et sciences ouvre d'aussi bonnes perspectives de carrière qu'une formation dans un programme professionnel.

C'est là l'une des constatations de l'étude qualitative intitulée *Attitudes des Canadiens envers une formation en arts et sciences*, que la firme Les Associés de recherche EKOS a effectuée à la demande de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC). Les constats de l'étude ont servi à concevoir la campagne qu'a lancée l'AUCC, l'automne dernier, pour promouvoir la valeur d'une formation dans le domaine des arts et sciences. La campagne a plus particulièrement comme public cible les étudiants et les parents, et elle n'est pas désintéressée, car les universités font consensus "sur la nécessité d'améliorer le financement de ces disciplines et de contrer ce qui apparaît maintenant comme un déséquilibre qui semble favoriser les programmes spécialisés".

LA MÉTHODOLOGIE

Du point de vue méthodologique, l'étude a consisté à réunir dix groupes de discussion, pour moitié constitués de personnes de 18 à 30 ans et pour moitié de 31 à 55 ans, dans cinq villes canadiennes : Ottawa, Vancouver, Edmonton, Halifax et Montréal. Hommes et femmes étaient également représentés, et les participants devaient faire preuve d'un certain intérêt envers l'éducation. La moitié d'entre eux devaient également avoir fréquenté un établissement postsecondaire.

LA PERCEPTION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Les auteurs de l'étude ont d'abord tenté de cerner les attitudes générales des Canadiens et des Canadiennes envers l'éducation postsecondaire. On relève à cet égard les points suivants :

- Une formation postsecondaire coûte de plus en plus cher, et les diplômés sont aux prises avec un endettement très élevé, ce qui constitue un certain risque du point de vue de la rentabilité de l'investissement.
- Une forte majorité de participants considèrent que les établissements postsecondaires du Canada offrent une formation de qualité, mais plusieurs craignent que le coût des études réduise l'accessibilité au cours des 10 ou 15 prochaines années, au point où "seuls les riches pourront s'offrir une formation universitaire".
- Une "énorme valeur intrinsèque" est attribuée à l'obtention d'un grade universitaire, qui est source de fierté et de réalisation de soi.
- L'éducation postsecondaire constitue un atout de taille dans le marché du travail, mais "la croissance personnelle fait aussi partie des raisons pour aller à l'université".
- "Les bienfaits d'une formation postsecondaire les plus fréquemment cités ont trait plus à l'expérience de la fréquentation d'un collège ou d'une université qu'à l'acquisition de connaissances et de compétences", un constat d'autant plus étonnant qu'il est particulièrement répandu parmi les personnes qui ont vécu une expérience universitaire.

LES ATTITUDES ENVERS LES ARTS ET LES SCIENCES

En ce qui concerne plus particulièrement les attitudes envers les arts et les

sciences, les auteurs de l'étude ont observé que bon nombre de participants aux groupes de discussion perçoivent les étudiants de ce secteur comme des "esprits libres, des artistes" qui ne sont pas particulièrement motivés et se moquent d'obtenir un emploi.

Cette perception serait la conséquence de l'acceptation du mythe voulant qu'un grand nombre de diplômés universitaires en arts et sciences sont sans emploi ou sous-employés et de la difficulté à concevoir comment le savoir acquis dans une discipline des arts peut être utile dans un emploi. "Sur ce point, lit-on dans l'étude, il est clair que de nombreux participants se sont concentrés sur le contenu pratique des cours par opposition aux compétences générales que l'on y acquiert. Ils ont par conséquent eu de la difficulté à voir comment les compétences acquises par un étudiant en histoire, par exemple, peuvent s'appliquer à d'autres disciplines professionnelles."

La plupart des participants ont d'ailleurs été étonnés d'apprendre que, parmi les dirigeants des entreprises citées dans Fortune 500, le diplôme en philosophie constitue le grade de premier cycle le plus fréquent. Ils ont par ailleurs exprimé leur scepticisme quant au fait, pourtant démontré, que la rémunération des diplômés en arts et en sciences était à peu près similaire, après quelques années dans le marché du travail, à celle des diplômés d'un programme professionnel. "Cette constatation concorde avec d'autres études où les participants doutaient de statistiques qui contrediraient leurs opinions", affirment les auteurs de la recherche.

Cela dit, la perception de la formation en arts et en sciences est loin d'être totalement négative. Plusieurs participants font en effet état de la "nature

complète" d'un grade général de premier cycle en arts et sciences et ils apprécient que ces programmes portent davantage sur "les idées et la pensée" que les programmes professionnels. Sur ce point, il existe cependant des différences régionales importantes, les gens de Halifax et d'Edmonton ayant une perception plus négative de la formation en arts et en sciences que ceux des trois autres villes canadiennes.

Les groupes de discussion ont enfin été invités à se prononcer sur la

nature des messages que devrait comporter une campagne de valorisation de la formation en arts et en sciences. Les idées suivantes ont été retenues : les étudiants doivent pouvoir choisir leur domaine d'études selon leurs préférences, une trop grande prépondérance des formations techniques et professionnelles créerait un déséquilibre dans les universités et la société, et les arts et les sciences contribueront à la mise au point de stratégies pour solutionner certains des problèmes importants qui se posent au Canada.

ANDRÉ LEGAULT AVOCAT

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

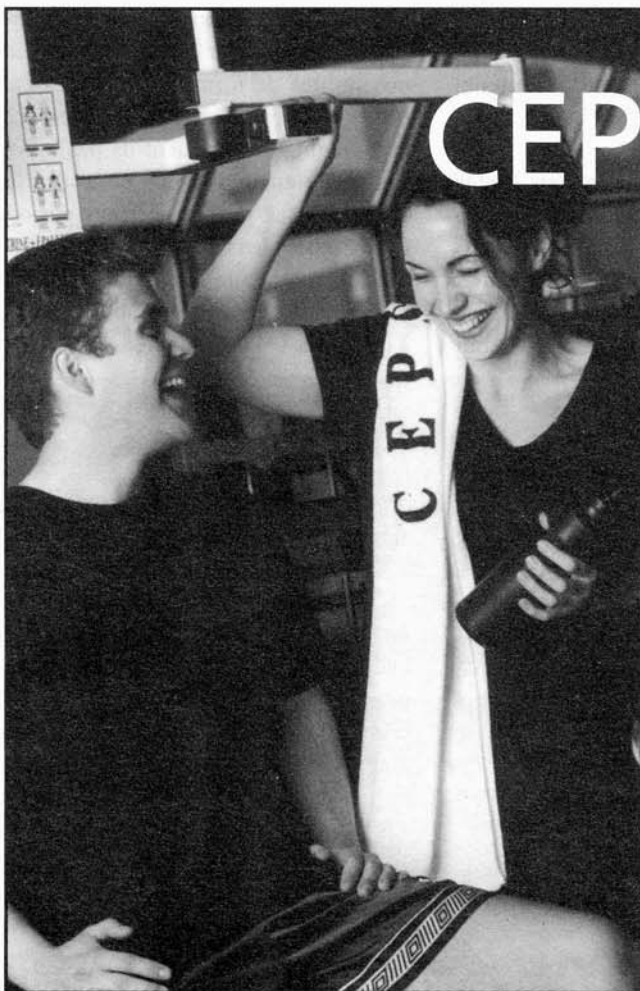
N'oubliez pas!

Dates limites pour abandonner un cours sans pénalité et obtenir le remboursement des droits de scolarité :

Trimestre d'automne : 30 septembre

Trimestre d'hiver : 31 janvier

Trimestre d'été : 12 mai



CEPSUM plaisirs

**Ne manquez pas
la prochaine session
d'activités.**

- > Choix incomparable d'activités pour tous!
- > Inscriptions à compter du 8 avril
(514) 343-6160

Facile d'accès!

☺ Édouard-Montpetit
2100, boul. Édouard-Montpetit
Montréal

cepsum

Université 
de Montréal

Les étudiants à temps partiel admissibles à l'aide financière en septembre prochain

Claude Garon

Tout indique que les étudiants et les étudiantes à temps partiel seront admissibles à l'aide financière aux études à compter de la rentrée scolaire de septembre 2002. L'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) revendiquent cette mesure depuis une dizaine d'années.

Dans le rapport qu'il a présenté au ministre de l'Éducation peu avant Noël, le Comité consultatif sur l'aide financière aux études (CCAFE), qui relève du Conseil supérieur de l'éducation, recommande en effet d'ajouter au régime des prêts et bourses un "Programme de prêts pour les études à temps partiel".

Pour être admissible au programme, un étudiant-e devra être inscrit à un minimum de six crédits dans un programme d'études menant à un diplôme, ce qui exclut les étudiants libres. L'aide financière consistera en un prêt — non une bourse — couvrant les frais scolaires, c'est-à-dire les droits de scolarité et les frais de matériel scolaire, ainsi que les frais de garde des enfants. De plus, pour le temps des études, les intérêts sur ces prêts seront à la charge du gouvernement.

D'AUTRES MODALITÉS

Le programme comportera par ailleurs un certain nombre d'autres

modalités dont les détails n'étaient pas connus au moment d'écrire ces lignes. Dans le mémoire qu'elle a présenté au CCAFE, la FAEUQEP, le principal intervenant dans ce dossier, a demandé que le revenu des parents et du conjoint ne soit pas considéré dans le calcul de l'aide étant donné que la très grande majorité des étudiants à temps partiel sont des adultes autonomes. Selon la principale hypothèse à l'étude, une personne seule gagnant moins de 35 000 \$ serait admissible aux prêts; dans le cas du revenu familial, le seuil d'admissibilité serait de 50 000 \$.

Comme pour les étudiants à plein temps, la période d'admissibilité au programme serait au maximum de 10 trimestres. La FAEUQEP souhaite pour sa part que cette période soit portée à 15 trimestres, c'est-à-dire le temps requis pour obtenir un baccalauréat dans le cas des étudiant-e-s inscrits à six crédits.

La Fédération a également exprimé des réserves sur le fait que l'étudiant-e qui a commencé à rembourser les prêts lorsqu'il étudiait à plein temps devra continuer à le faire s'il bénéficie du programme d'aide aux études à temps partiel. Cette réserve est cependant atténuée par la possibilité que cet étudiant-e recoure au Programme de remboursement différé, dont la durée sera portée de 24 à 48 mois.

UN PROGRAMME UNIVERSEL

Le programme aura par ailleurs un caractère universel. C'est donc dire qu'il

s'adressera à tous les étudiant-e-s à temps partiel, qu'ils aient ou non une expérience du marché du travail.

Cette disposition pourrait entraîner une innovation importante, car, s'il n'en tenait qu'au Comité consultatif, les régimes de l'assurance emploi et de l'aide sociale élimineraient la règle qui empêche les prestataires de s'inscrire à plus d'un cours sans perdre leur admissibilité aux prestations.

"Cette disposition nous semble contestable dans son fondement même. Au lieu de limiter singulièrement les possibilités de formation dans les établissements publics d'enseignement, ces deux régimes ne feraient-ils pas œuvre plus utile en incitant au contraire les prestataires à profiter de leur période d'inactivité dans le marché du travail pour acquérir une formation sanctionnée, qualifiante et transférable?", a écrit à ce propos la Fédération.

Cela dit, l'assurance emploi et l'aide sociale ne relèvent pas du ministère de l'Éducation si bien qu'il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra de cette recommandation.

Enfin, dans le contexte actuel, seul un échéancier très serré pourrait empêcher l'entrée en vigueur du nouveau programme d'ici le début de l'année scolaire 2002-2003. Pour que le programme s'applique, l'Assemblée nationale doit en effet adopter un amendement au régime de l'aide financière avant l'ajournement des travaux parlementaires en juin prochain. Le Comité consultatif a bon espoir que cela sera fait.

Vos droits ne sont
pas respectés.

Service des plaintes de l'AGEEFEP

514-842-3678 poste 27 ou 1-800-563-3678

www.ageefep.qc.ca



L'Association aidera d'autres étudiants adultes à s'organiser

Le débat a été enthousiaste et l'appui à la proposition, unanime : il est de la responsabilité de l'AGEEFEP d'aider les autres étudiants adultes, et pas seulement ceux de l'université, à s'organiser pour se faire entendre des pouvoirs publics. Les initiatives en ce sens seront menées sous l'égide de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), qui avait décidé quelques mois plus tôt de s'engager dans cette voie.

Dans le discours d'ouverture du 9^e congrès biennal de l'AGEEFEP (voir éditorial en page 5), qui s'est tenu les 17 et 18 novembre derniers, le président, M. Robert Martin, a défini l'enjeu dans les termes suivants : "Contrairement à l'éducation des jeunes, l'éducation des adultes n'est pas reconnue comme un droit. Elle n'est pas non plus un sujet d'actualité dans l'opinion publique, ce qui laisse une grande latitude aux décideurs politiques de faire selon leur bon vouloir et leurs priorités du moment. S'il en est ainsi, c'est notamment parce que les étudiants adultes sont peu organisés, ce qui les empêche d'influencer les politiques gouvernementales. Au Québec, l'AGEEFEP est une exception, et l'on compte sur les doigts d'une seule main les associations d'étudiants adultes suffisamment organisées pour participer au débat public sur l'avenir de l'éducation des adultes."

C'est à l'occasion de la consultation sur le projet de Semaine québécoise des adultes en formation que l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont pris conscience de la

communauté d'intérêts de tous les étudiant-e-s adultes, qu'ils soient en alphabétisation, au secondaire, au collégial ou à l'université, et des faibles moyens dont ils disposent pour se faire entendre des pouvoirs publics.

LES LACUNES DU CADRE LÉGISLATIF

Au nombre des problèmes, il faut certainement compter les lacunes du cadre législatif et réglementaire.

Ainsi, au secondaire, la loi prévoit certes la constitution d'un Conseil étudiant dans les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle des commissions scolaires, mais cette disposition a été conçue pour les étudiants du secondaire régulier, qui sont en quasi totalité d'âge mineur. En conséquence, les pouvoirs de ces conseils sont symboliques et leurs ressources, très limitées. Dans ce cas, la solution semble consister à amender la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, dont l'application se limite aux ordres collégial et universitaire, de façon à y inclure les étudiants adultes du secondaire. Le Conseil étudiant d'un Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a d'ailleurs déposé une demande en ce sens au ministre de l'Éducation.

Dans l'ordre collégial, il n'existe à notre connaissance aucune association d'étudiants et d'étudiantes adultes, même si cette possibilité est prévue dans la loi sur les associations étudiantes. Une particularité de cette dernière définit l'étudiant-e adulte au collégial comme un étudiant-e à temps partiel.

Pour ce qui est de l'ordre universitaire, outre l'Université de Montréal, on compte quelques associations d'étudiant-e-s adultes à McGill, à la Télé-université de l'Université du Québec et à

l'Université du Québec à Trois-Rivières. Au fil des ans, la FAEUQEP a cependant constaté que la possibilité de créer de nouvelles associations étudiantes d'adultes est limitée par la disposition de la Loi qui confère à chaque établissement la responsabilité de définir ce qu'il entend par "éducation permanente". Dans les faits et même contre l'évidence, une université n'a qu'à affirmer qu'elle ne compte aucun adulte — seulement des étudiants réguliers — pour priver de facto les adultes du droit de se regrouper.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Attendue depuis la fin des États généraux sur l'éducation et promise pour les prochaines semaines, la politique d'éducation des adultes comporte aussi des enjeux communs à l'ensemble des étudiant-e-s adultes, dont le plus important de tous : le financement de l'éducation des adultes.

Dans le mémoire intitulé *Un projet sibyllin et inquiétant pour l'éducation des adultes à l'université*, qu'elle a présenté à l'ex-ministre François Legault l'automne dernier dans le cadre de la consultation sur le projet de politique, la FAEUQEP s'est élevée contre le principe même des mesures qui limitent artificiellement l'offre publique de formation.

Un tel système existe depuis plusieurs années au secondaire et au collégial, qui sont astreints à une enveloppe budgétaire fermée pour ce qui est de l'offre de cours à temps partiel. Une fois qu'on a atteint un nombre prédéterminé d'inscriptions, on n'admet plus d'étudiants. L'université étant exempte de cette limite et pouvant accueillir autant d'étudiant-e-s à temps partiel qu'elle le souhaite, le ministère de l'Éducation a flirté avec l'idée de rétablir l'équité entre les ordres d'enseignement en

rognant dans l'enveloppe consacrée aux programmes de certificat, de loin les plus populaires chez les adultes.

Le point de vue de la Fédération sur ce point a été on ne peut plus clair : "Selon nous, lit-on dans le mémoire, il s'agirait là d'une mesure insensée, car on ne saurait renforcer l'éducation des adultes des deux autres ordres d'enseignement en affaiblissant l'ordre universitaire. La seule solution acceptable pour rétablir l'équité dans le financement de l'éducation des adultes consiste à ouvrir les enveloppes budgétaires au secondaire et au collégial, comme cela était le cas dans le passé, tout en maintenant intégralement le mode de financement des programmes de certificat à l'université."

Bien d'autres aspects concernent l'ensemble des étudiants adultes, dont les services d'accueil et d'encadrement, l'enseignement à distance, la reconnaissance des acquis expérimentiels, l'aide financière aux études, l'insuffisance de la recherche en éducation des adultes ainsi que la formation des formateurs d'adultes, pour nommer les principaux.

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

Si la consultation sur le projet d'instituer une Semaine québécoise des adultes en formation a servi de déclencheur à la réflexion de la FAEUQEP et de l'AGEEFEP, la tenue de la première Semaine, l'automne prochain ou au printemps de 2003, sera l'occasion d'inviter les étudiant-e-s adultes à témoigner de leurs succès, de leurs espoirs mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours de formation. La forme que prendra cet événement, qui se déroulera sous l'égide de la FAEUQEP, n'était pas déterminée précisément au moment d'écrire ces lignes.

Outre son engagement dans la Fédération, l'AGEEFEP entend pour sa part organiser une ou des activités qui toucheront plus particulièrement les étudiant-e-s adultes de l'Université de Montréal. Sur ce point, le congrès a donné au conseil de direction un mandat explicite.

La peur de représailles reste solidement ancrée

Le nombre de plaintes diminue au fil des ans

Si les demandes d'information demeurent nombreuses, il n'en va pas de même des plaintes formelles, dont le nombre a diminué radicalement au fil des ans. En 2000-2001, il n'y en a eu qu'une vingtaine. Y aurait-il moins d'irritants dans la machine bureaucratique universitaire? Les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente seraient-ils mal informés des recours dont ils disposent? Ou serait-ce qu'ils craignent des représailles s'ils font part de leur mécontentement?

Dans le rapport qu'il a présenté au 9^e congrès biennal, le Service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP considère comme plausible l'hypothèse d'une amélioration des politiques et pratiques administratives de l'Université. On lit à ce propos : "Dans son rapport annuel au Conseil de l'Université, l'ombudsman analyse les problèmes qui se sont posés au cours de la dernière année et soumet des propositions pour éliminer à la source les litiges les plus fréquents. Quoique selon des modalités différentes, l'AGEEFEP agit dans le même sens : les cas les plus complexes sont portés à l'attention du Comité conjoint FEP-AGEEFEP au moment où ils se produisent."

L'Association ne peut par ailleurs écarter qu'un manque d'information soit en cause et cela, malgré que

l'agenda *L'indispensable*, la revue *Cité éducative* et le site web fassent état de l'existence du service. C'est pourquoi l'AGEEFEP a produit un dépliant d'information qui a été systématiquement distribué au cours de la tournée des classes précédant le congrès. Elle fera de même dans les stands d'accueil qu'elle tient au début de chaque trimestre.

Le Service des plaintes constate également que beaucoup d'étudiants et d'étudiantes ont une vision très traditionnelle de l'école, caractérisée par une relation d'autorité entre maîtres et élèves. On n'arrive pas à expliquer autrement leur crainte, non fondée sauf exception, d'être l'objet de représailles s'ils font part de leur insatisfaction. Le rapport rappelle à ce propos : "L'université est le lieu par excellence de la liberté intellectuelle et de la pensée critique. Nous croyons d'ailleurs qu'il est du devoir des étudiant-e-s de faire part des problèmes qui se posent dans leurs études, car c'est la seule façon d'améliorer le système universitaire."

Cela dit, l'AGEEFEP estime que la Faculté de l'éducation permanente, pour réduire davantage les possibilités de subjectivité dans la correction, aurait intérêt à imiter la Faculté de droit, où le correcteur n'a pas accès au nom de l'étudiant-e lorsqu'il corrige des examens. L'Association a d'ailleurs soumis cette question à une réunion récente du comité conjoint FEP-AGEEFEP.

L'AGEEFEP ramènera sur la table les dossiers du BACCAP et de la reconnaissance des acquis

Au cours des deux prochaines années, l'AGEEFEP entend ramener sur la table deux dossiers majeurs qui stagnent depuis plusieurs années : la création de baccalauréats avec appellation (BACCAP) et l'adoption d'une politique de reconnaissance des acquis.

La question des BACCAP est vieille de plus de 15 ans. Au milieu des années 80, le Conseil des universités publiait en effet un rapport dans lequel il recommandait l'abolition des programmes de certificat et des baccalauréats par cumul de certificat en invoquant qu'il s'agit de trois premières années d'université et que cela ne saurait constituer un baccalauréat.

Ultérieurement, le Conseil nuancait toutefois son propos en recommandant qu'au moins deux certificats d'un même champ disciplinaire soient restructurés dans un cursus de difficulté croissante, ce qui constituerait l'équivalent d'un majeur et justifierait l'octroi d'un baccalauréat portant une appellation attestant le caractère spécialisé des études qu'a effectuées l'étudiant-e. Dans le cas de la Faculté de l'éducation permanente, par exemple, il serait possible de créer des baccalauréats avec appellation en santé publique, en communications appliquées et en intervention sociale.

Toujours à cette même époque, la Sous-commission du 1^{er} cycle reconnaissait le bien-fondé d'une telle réforme, mais des raisons politiques ont empêché la Commission des études d'en faire autant. Les autres facultés de

l'Université craignaient en effet que ce type de baccalauréat exerce un trop grand attrait sur leur propre clientèle.

Plus récemment, dans les années 90, l'AGEEFEP est venue à un cheveu de conclure une entente avec la direction de l'U. de M. sur plusieurs dossiers litigieux, dont le BACCAP. L'entente a cependant achoppé à la dernière minute et, depuis, le dossier est au point mort.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

L'adoption prochaine d'une Politique d'éducation des adultes pourrait par ailleurs donner un nouveau souffle à la reconnaissance des acquis, car le gouvernement du Québec considère lui-même qu'il s'agit d'une priorité.

Dans le cas des universités, l'AGEEFEP retient l'analyse et les recommandations que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a publiées en juin 2000 dans un avis au ministre de l'Éducation intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*.

Le CSE y distingue six enjeux pour les universités :

- Établir les conditions suffisantes pour l'accueil des demandes de reconnaissance des acquis.
- Utiliser au maximum la marge de manœuvre pédagogique et administrative.
- Soutenir adéquatement les personnes dans leur démarche.
- Informer les étudiantes et les étudiants des ententes favorisant la reconnaissance des acquis et les passerelles entre les programmes.

- Mettre en commun autant que possible les mécanismes de gestion de la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

- Attribuer les ressources humaines et financières requises.

Pour faire face à ces enjeux, le CSE invite les établissements à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et à faire part des résultats dans leur rapport annuel. Il appelle aussi la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec "à se pencher sur la façon dont les établissements pourraient progressivement saisir les données relatives à la reconnaissance des acquis et à en présenter un portrait d'ensemble". Les universités, estime le CSE, devraient aussi offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis. Comme pour les autres ordres d'enseignement, on réclame du ministre de l'Éducation un ajout de ressources financières dans le budget des universités.

Dans les prochains mois, tel que le suggère le CSE, l'AGEEFEP invitera l'Assemblée universitaire à mettre en branle le processus de réflexion sur l'adoption d'une politique institutionnelle en reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal.

Parallèlement, l'Association suivra de près l'application de la Politique d'éducation des adultes et plus particulièrement les dispositions financières relatives à la reconnaissance des acquis. En effet, sans l'octroi de budgets dédiés précisément à cette fin par le MEQ, il est illusoire d'espérer que les universités s'engageront davantage dans ce domaine.

Une situation financière assainie

La situation financière de l'AGEEFEP s'est nettement assainie au cours de la dernière année et les perspectives pour les deux prochains exercices financiers semblent également très encourageantes.

Après avoir perdu 25 % de ses membres au cours des cinq années précédentes, ce qui l'a privée de revenus de cotisation de l'ordre de 76 000 \$ pour la seule année 1999-2000, aux prises de surcroît avec un déficit accumulé de plus de 100 000 \$ qui menaçait d'exploser, l'Association a adopté, à l'automne 2000, un vigoureux plan de redressement comportant une hausse de la cotisation de 2 \$ par trimestre à compter de l'hiver 2001, une réduction de la masse salariale de 25 000 \$ et une compression des autres dépenses de l'ordre de 15 000 \$.

Combinées à une hausse significative et imprévue du nombre d'étudiant-e-s, ces mesures ont permis à l'Association de clore l'exercice financier 2000-2001 avec un surplus de 62 000 \$ qui a épongé le déficit de 47 000 \$ de l'année précédente et retranché 15 000 \$ au déficit accumulé.

DES PRÉVISIONS CONSERVATRICES

Maintenant qu'elle a stabilisé ses finances, l'AGEEFEP entend bien poursuivre dans la même voie au cours des années 2001-2002 et 2002-2003. Le contexte semble d'ailleurs favorable puisque les prévisions budgétaires pour l'exercice en cours prévoyaient une hausse de clientèle de 2 % au trimestre d'automne; en réalité, l'augmentation a été de 3,27 %. La croissance de la clientèle s'est aussi poursuivie au trimestre d'hiver 2002.

Malgré que 2001-2002 soit une année de congrès biennal, ce qui a toujours entraîné des dépenses plus importantes, on prévoit que l'exercice en cours se soldera par un léger déficit de 8 000 \$. Pour l'exercice 2002-2003, les prévisions font état d'un surplus de 16 000 \$.

LA BRUNANTE

Les habitués du congrès de l'AGEEFEP sont bien au fait que le café bistrot La Brunante a cumulé un déficit de 160 000 \$ sur une période de dix ans, ce qui a entraîné l'Association dans une situation financière difficile.

Cette période semble révolue. La Brunante vient en effet de compléter

deux années consécutives avec un profit d'opération de 3 000 \$, une première dans son histoire. L'avenir s'annonce également prometteur. En effet, à la suite de rénovations effectuées à l'été 2001, La Brunante connaît un regain de popularité auprès des étudiant-e-s et du personnel de l'Université. Deux machines distributrices de cigarettes, la vente de publicité dans les salles de toilette et l'installation d'un guichet automatique contribueront aussi à augmenter les revenus. Pour chacune des années 2001-2002 et 2002-2003, on prévoit un surplus d'opération d'environ 13 000 \$.

AGEEFEP : le congrès élit ses dirigeants

C'est une équipe partiellement renouvelée qui dirigera l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) au cours des deux prochaines années.

Au comité exécutif, le président et le secrétaire général sortants, MM. Robert Martin et Normand Bélisle, ont été réélus sans opposition. Par contre, il y a eu élection aux trois postes de vice-présidents puisque quatre personnes avaient posé leur candidature. Les élus sont M^{me} Chantal Bastien, M^{me} Claudette T. Cloutier et M. Denis Sylvain. Pour M^{me} Bastien, il s'agit d'un premier

mandat et pour M^{me} Cloutier d'un deuxième. Quant à M. Sylvain, il effectue un retour au comité exécutif dont il avait été membre à titre de secrétaire général de 1985 à 1999.

En plus de ces cinq personnes, dix directeurs et directrices composent le Conseil de direction de l'Association. Il s'agit de M. Philippe Crowe, M^{me} Lucie Dionne, M^{me} Nathalie Durand, M^{me} Yvonne Ellis, M. Gyll Gagné, M^{me} Shanidar-Élaine Kerlegrand, M. Gérard Lachance, M. Ange Langlois, M^{me} Nicole Lapierre et M^{me} Marcelle Paulette. À titre de président du Conseil régional de Québec, M. Alain Tremblay est également membre d'office du Conseil.

La FEP offrira des programmes de 2^e cycle

La direction de l'Université de Montréal semble avoir réglé un vieux litige : la Faculté de l'éducation permanente (FEP) pourra "initier, développer et gérer" des programmes d'étude de deuxième cycle menant à des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). La Faculté des études supérieures (FES) souhaitait ardemment obtenir la main haute sur ces programmes. Son rôle consistera plutôt à y "collaborer".

C'est le recteur de l'U. de M., M. Robert Lacroix, qui a précisé ce point dans une lettre aux membres du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente et à ceux du Comité de consultation pour la nomination du doyen ou de la doyenne de la FEP. L'intervention du recteur s'inscrit dans le processus de nomination d'un nouveau doyen à la FEP. Depuis le départ de M. Robert Leroux, en juin dernier, la Faculté est dirigée par M. Jean-Marc Boudrias, qui a titre d'administrateur délégué avec les pouvoirs de doyen. Un nouveau doyen devant être nommé d'ici le mois de juin, il importait que la direction de l'Université précise le mandat de la FEP. Comme il le rappelle lui-même dans sa lettre, le recteur avait indiqué en avril dernier que la FEP devait prioritairement recentrer ses activités dans sa mission traditionnelle de "consolidation et de développement de ses programmes crédités". Sa mission comporte plusieurs autres volets : assurer une veille stratégique en éducation des adultes et en formation continue, exercer un mandat de service auprès des autres facultés dans le développement de programmes destinés aux adultes et développer l'enseignement hors campus ainsi que l'enseignement à distance, pour citer les principaux. Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, s'est réjoui des nouvelles responsabilités qui sont confiées à la FEP dans les études de 2^e cycle. L'Association étudiante revendiquait depuis quelques années la création à la FEP de DESS "à caractère multidisciplinaire dans le prolongement de ses certificats", pour reprendre les mots mêmes de M. Lacroix.

Pas de programme non imposable d'éducation des adultes

Contrairement à une promesse qu'il a faite au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement fédéral ne créera pas un programme apparenté au régime d'épargne étude à l'intention des adultes qui désirent parfaire leur formation.

Selon ce qu'ont rapporté récemment les médias, cette initiative s'inscrivait dans la stratégie fédérale en innovation industrielle, scientifique et de formation de la main-d'œuvre. Un examen plus approfondi a cependant fait craindre que le coût du programme soit trop élevé et, surtout, que seules les personnes ayant un revenu de plus de 65 000 \$ puissent en bénéficier pleinement. Cela dit, le fédéral n'aurait pas renoncé à adopter des mesures pour favoriser l'adaptation des personnes à l'évolution rapide du marché du travail. Il songerait notamment à améliorer le programme de prêts aux étudiants à temps partiel et à offrir des bourses ainsi que des crédits d'impôt. Avant de prendre quelque décision que ce soit, Ottawa procéderait au cours de la prochaine année à une consultation des provinces, des entreprises, des universités et des associations engagées en éducation des adultes. Quoique l'éducation soit un domaine de compétence provinciale, il est probable que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) demandera de participer à cette consultation, comme elle l'avait fait dans le cadre du programme des bourses du millénaire.

Une campagne couronnée de succès

La campagne des paniers de Noël menée à l'Université de Montréal a permis de récolter 25 868 \$, dont 13 318 \$ en argent, et quelque 833 personnes en ont bénéficié, essentiellement des étudiants de l'établissement et leur famille. Dans le bilan qu'il a fait de la campagne 2001, le Service d'action humanitaire et communautaire, qui est responsable de cette initiative, note qu'il a reçu 291

demandes d'aide, soit 120 de plus que l'an dernier. L'argent et les dons de nourriture récoltés à l'Université, incluant l'École polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales, ont permis de distribuer 169 paniers de nourriture accompagnés de bons d'achat variant de 130 \$ à 255 \$. Quelque 581 personnes ont bénéficié de cette aide. Depuis 1999, le Service d'action humanitaire et communautaire est par ailleurs associé à Jeunesse au Soleil à qui il réfère des étudiants qu'il n'est pas en mesure d'aider, faute de moyens. Ce fut le cas de 122 demandes d'aide cette année. L'aide alimentaire ne se limite cependant pas à la période de Noël. Des dons tardifs permettront en effet au Service de distribuer des paniers de nourriture pendant la session en cours et celle de l'automne 2002. Notons enfin que 138 bénévoles ont participé à l'opération Paniers de Noël. Plusieurs membres du personnel et de la direction de l'AGEEFEP étaient du nombre.

L'AGEEFEP réclame le tarif étudiant pour les plus de 25 ans

L'AGEEFEP a demandé au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, que tous les étudiants à plein temps, et non seulement ceux de 18 à 25 ans, bénéficient du tarif réduit de transport en commun, soit 25 \$ par mois. Prenant l'exemple de la Faculté de l'éducation permanente, le président de l'Association étudiante, M. Robert Martin, rappelle dans sa lettre que de nombreuses personnes de plus de 25 ans retournent aux études à plein temps à des fins de recyclage, de perfectionnement professionnel ou de réorientation de carrière. Au cours des dernières années, le nombre d'étudiants à plein temps de la FEP est d'ailleurs passé de 5 à plus de 15 %. Or, note M. Martin, plusieurs de ces étudiants doivent vivre avec des ressources financières très limitées puisqu'ils ont recours au régime d'aide financière aux études. En toute justice, peu importe leur âge, tous les étudiants à plein temps devraient donc à son avis bénéficier du tarif réduit de transport en commun. Ce qui est vrai pour les étudiants de l'éduca-

tion permanente l'est d'ailleurs aussi pour la majorité des 18 000 étudiants de plus de 25 ans à la maîtrise et au doctorat que compte Montréal. Une étude de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) démontre en effet que les étudiants aux études supérieures vivent dans des conditions économiques très difficiles et sont lourdement endettés.

Hausse de la clientèle étudiante

Aussi bien l'Université de Montréal (4,5 %) que la Faculté de l'éducation permanente (4,8 %) ont enregistré une hausse significative du nombre d'étudiants équivalents à temps complet (EETC) au trimestre d'automne 2001. Dans le cas de la FEP, cette hausse a mis fin à une période de décroissance de six ans qui l'avait amputée d'environ 25 % de sa clientèle.

600 cours à l'université d'été

On prévoit que quelque 11 000 personnes s'inscriront à un ou plusieurs des 600 cours qu'offrira l'Université d'été en 2002. Si une douzaine de facultés y donneront des cours, les contributions de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté des arts et des sciences seront de loin les plus substantielles. Le grand avantage de l'université d'été, c'est évidemment qu'il s'agit d'une session intensive qui s'échelonne généralement sur huit ou neuf semaines. Comme le note le *Répertoire des cours et des activités*, c'est une occasion de "poursuivre ou d'accélérer votre cheminement académique, de rattraper un retard, de réduire votre charge de cours aux prochains trimestres, ou d'aborder et de découvrir un nouveau programme d'études".

Pour une politique d'investissements responsables

Le 9^e congrès biennal de l'AGEE-FEP a unanimement fait sien le mémoire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) *Sur l'utilisation du pouvoir financier de l'Université de Montréal pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises*. En conséquence, les deux associations invitent l'établissement à se doter d'une politique selon laquelle, à rendement égal, il devrait privilégier l'investissement de ses fonds et ses achats dans des entreprises qui ont des préoccupations sociales et environnementales. Plusieurs autres universités, en Amérique du Nord, ont adopté une telle politique.



Pour le droit à l'éducation des adultes tout au long de la vie

ACTIVITÉ DE SOLLICITATION

OBJECTIF : 30 000\$

Du 11 mars au 15 mai 2002

" ... seul un développement axé sur l'être humain et une société à caractère participatif fondée sur le plein respect des droits de l'homme permettront un développement durable et équitable ".

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) fait sien cet extrait de la *Déclaration d'Hambourg* (1997). En ce sens, l'ICÉA est déterminé à mener un combat pour obtenir, au Québec, une véritable réforme en éducation et en formation des adultes : la société québécoise ne mérite rien de moins. Votre soutien lui permettra de poursuivre la production d'outils faisant avancer le droit des adultes à l'éducation. Le *Bulletin de liaison* en est un bon exemple. En 2002, nous offrons à tous les donateurs une copie des deux plus récents numéros.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Individu 30\$ 50\$ 100\$ Autre _____

Organisme 50\$ 100\$ 500\$ Autre _____

Je désire recevoir

- un reçu pour fin d'impôt
 de l'information pour devenir membre de l'ICÉA

ENVOYEZ VOTRE DON :

Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA)

5 225 rue Berri, bureau 300, Montréal (Québec) H2J 2S4

Téléphone : (514) 948-2044 ♦ Télécopieur : (514) 948-2046 ♦ Courriel : icea@icea.qc.ca ♦ Site Internet : www.icea.qc.ca

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !!!

Moins de soleil, plus brillant.

Poursuivez votre projet d'études cet été.

Cours offerts dans ces programmes à l'été 2002
par la Faculté de l'éducation permanente



Communication

- Communication appliquée • Informatique - Bureautique
- Informatique – Initiation à la programmation
- Informatique – Initiation au multimédia
- Journalisme • Publicité • Rédaction
- Relations publiques • Traduction

Cours de langues

- Anglais
- Français, langue seconde pour non-francophones

Gestion

- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion des services de santé
- Relations industrielles

Intervention

- Criminologie • Droit
- Intervention auprès des jeunes
- Intervention dans les groupes et les organisations
- Intervention en milieu multiethnique
- Petite enfance et famille
- Toxicomanies : prévention et réadaptation
- Violence, victimes et société

Santé

- Gériologie • Maintien à domicile
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail • Santé mentale

Études individualisées

Université d'été

Renseignements

514•343•6090

1 800 363•8876

www.universitedete.umontreal.ca